



**Sgen-CFDT des Pays de Loire**  
9, place de la Gare de l'État, case postale n°9  
44276 Nantes Cedex 2  
Téléphone : 02 51 83 29 30  
[sgen@cfdtnantes.org](mailto:sgen@cfdtnantes.org)  
<http://www.sgencfdtnantes.org>

## **Déclaration du Sgen-CFDT au CTSD de Loire-Atlantique 1<sup>er</sup> février 2022**

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée de septembre 2022 sera marquée par une nouvelle baisse démographique de 377 élèves dans les écoles publiques. La dotation de 26 postes supplémentaires ne couvrira pas tous les besoins importants du quotidien...

Les priorités de la carte scolaire 2022 sont très clairement centrées autour d'un maintien de l'équilibre fragile entre décharges de direction, seuil pour GS, CP et CE1 dans toutes les écoles, éducation prioritaire, ruralité, effectif dans les maternelles, remplacement, Rased,, école inclusive,...

Le Sgen-CFDT est satisfait d'une nouvelle évolution des décharges pour la rentrée prochaine. Cependant, toutes les écoles auraient dû en bénéficier. Ainsi, un quart de décharge n'aurait pas été de trop pour les petites écoles.

La mise en place des seuils différenciés en GS, CP et CE1 doit être appliquée à la rentrée 2022. Nos remontées de terrain confirment cette année encore que cette mesure se traduit souvent, en contrepartie, par des classes chargées des cycles 1 et 3. Oui pour les dédoublements en éducation prioritaire bien que nous regrettons le dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui apportait plus d'autonomie aux équipes enseignantes.

Depuis plusieurs années, le Sgen-CFDT revendique la comptabilisation effective des élèves d'ULIS dans tous les départements. Le Ministère affirme que les moyens sont alloués pour les comptabiliser... Nous demandons une prise en compte totale de ces élèves dans les effectifs des écoles.

Des mesures positives nécessaires prononcées aujourd'hui permettront de meilleures conditions de travail pour les personnels et les élèves. Les effectifs de maternelle restent très chargés, encore plus difficiles à gérer dans ce contexte sanitaire depuis 2 ans. Pour rappel, l'obligation scolaire à 3 ans implique l'accueil de tous les enfants sans que la prise en compte de leurs besoins spécifiques soit encore effective. D'où des classes chargées, sans aide spécialisée et qui demandent beaucoup de temps et d'énergie aux équipes enseignantes.

Les besoins sont nombreux dans l'ASH, pour réussir la mission handicap et l'inclusion scolaire.

Vous connaissez nos positions sur l'emploi de contractuels. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, cependant, les besoins auraient dû être anticipés dès le

recrutement initial au moment du CRPE. La mobilisation intersyndicale du 13 janvier a permis le recrutement sur la Liste complémentaire avec assurance pour ces personnels d'être stagiaire en 2022-2023.

Comment ne pas s'interroger sur les conditions d'entrée dans le métier des lauréats issus du M2 MEEF qui n'auront comme expérience que des stages de pratique accompagnée et/ou en responsabilité ? Ils devront pourtant assumer un poste à temps plein. Comme si dès la deuxième année, on demandait à un.e infirmier.e de pouvoir exercer pleinement ses missions...

Concernant les affectations des contractuels alternants, y a-t-il eu des difficultés à trouver des tuteurs/tutrices ? Quelle sera l'organisation pour la rentrée 2022 ?

La nouvelle circulaire temps partiel inquiète les personnels. Le Sgen-CFDT craint un éventuel recul sur l'octroi d'un temps partiel sur autorisation. Il n'est pas concevable d'obliger un collègue à travailler à 100% alors que sa demande de travail à TP est nécessaire à son bien être professionnel et personnel (fin de carrière, jeunes enfants, fatigue ...)

Des équipes enseignantes nous font part de leur stress et de leur grande fatigue dans cette période hors norme. Nous ne pouvons pas ignorer les risques psychosociaux collectifs, liés à cette crise sanitaire, mais vous devez reconnaître que les collègues et en particulier les Directions portent bien seul·es un trop grand fardeau. Nous regrettons également la suspension de toute formation y compris les formations statutaires (direction, CAPPEI, pondération REP+ ...)

Nous vous remercions.